



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel
Séance du vendredi 1^{er} décembre 2017
À 19h30 au foyer de la grande salle

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Excusé(e)s : Mmes Déborah Bignens, Pauline Juillerat, Joëlle Rüfenacht, Valérie Theintz et Sandra Varonier-Mischler et MM Nicolas Boillat, Sébastien Debonneville, Giuseppe Di Santo, Florian Magnin, Stéphane Pichon, Pascal Renaud et Andrea Tasinato.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

1. Adoption du procès-verbal du 26 octobre 2017
2. Communication du bureau
3. Préavis N° 07-2017 « Budget 2018 » - rapport de la commission des finances
4. Informations de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 octobre 2017

Le PV, tel que présenté, est accepté à l'unanimité. Avec remerciements à sa rédactrice.

2. Communication du bureau

Courrier

- Démission de la conseillère Madame Joëlle Rüfenacht. À la prochaine séance, Madame Mary Croisier sera assermentée.

Événements passés

- Le samedi 28 octobre s'est déroulée la revue annuelle des sapeurs-pompiers ;



Conseil communal de Gimel

- Les vendredi 24 et samedi 25 novembre ont eu lieu les soirées de la société de la gymnastique. Comme chaque année elles ont rencontré un vif succès.

Dates à retenir

- Le dimanche 3 décembre à 17h a lieu le Concert de décembre, organisé par l'ADIG. Le calendrier de l'ADIG est en vente aux magasins du village ;
- Le samedi 9 décembre aura lieu le Téléthon organisé par les pompiers ;
- Le samedi 16 décembre, la vente de sapins de Noël ainsi que le concert annuel de la fanfare à 20h ;
- Le dimanche 17 décembre à 17h00, a lieu la suite du concert annuel de la fanfare ;
- Le mercredi 20 décembre, visite du Père Noël ;
- Le dimanche 24 décembre, la veillée de Noël sur la place de l'Union dès 19h ;
- Le dimanche 31 décembre, la société du FC Gimel-Bière organise le repas du réveillon à la cantine ;
- Le lundi 1^{er} janvier dès 10h, l'apéritif du Nouvel An de la Fanfare de Gimel à l'Hôtel de l'Union ;
- Le mardi 2 janvier se tiendra le traditionnel bal à la cantine, aussi organisé par le FC Gimel-Bière ;
- Le dimanche 21 janvier a lieu le Loto de l'Union des sociétés locales (USL).

3. Préavis N° 07-2017 « Budget 2018 » - rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture des conclusions du préavis.

Extrait : « [...] La commission relève :

- Une nouvelle répartition des charges du personnel entre les dicastères ;
- Une augmentation transitoire au chapitre de la voirie, suite au départ annoncé en retrait d'un employé ;
- L'engagement d'un employé à temps partiel pour la conciergerie du Marais 3 ;
- Une diminution au niveau du revenu location suite à la démolition des Portakabin ;
- Une charge importante sur les frais de téléphonie et d'internet qui font l'objet d'une étude de la Municipalité ;
- Les frais d'entretien obligatoires inhérents à l'âge de notre réseau du gaz (15-20 ans) ;
- La rénovation et l'entretien de la cantine (prévu sur 3 ans).

La commission propose :

- Une étude approfondie sur les besoins en personnel de la voirie, l'organisation et la répartition des tâches de ce personnel ;
- Une étude et une offre comparative avec des entreprises privées sur des travaux clairement définis. »

La parole est à l'assemblée.

Jean-François Jacot : les taxes ne devraient-elles pas couvrir l'ensemble des frais de la voirie ?

Philippe Rezzonico : il s'agit de la déchetterie, et non de la voirie qui est un service communal. La déchetterie s'auto-finance presque en totalité. Le reste est pris en charge par la taxation des impôts.



Conseil communal de Gimel

Jean-François Jacot : une augmentation de cette taxe est à prévoir dans une année ou deux ?

Philippe Rezzonico : le but n'est pas d'augmenter les taxes. La Municipalité fera tout ce qu'elle pourra pour que les taxes restent les mêmes que cette année.

Anne-Laurence Berger : c'est pour cela qu'il n'y a pas de benne pour le plastique, autrement la taxe déchets serait plus élevée.

Jean-Luc Bignens : pourquoi y-a-t'il autant de frais de téléphone et d'internet ?

Philippe Rezzonico : beaucoup d'endroits sont équipés de téléphones, pour des raisons de sécurité notamment les bâtiments avec ascenseur. Un projet, sur une étude globale sera faite à ce sujet.

Christelle Debonneville : deux études sont proposées par la commission des finances, qu'est-ce que la Municipalité en pense ?

Philippe Rezzonico : comme déjà mentionné, M. Vonnez se charge du projet sur les téléphones. Pour les entreprises privées, des comparatifs seront présentés.

Pascal Ciaburri : combien de personnel y-a-t'il à la voirie ? Des bruits courent qu'ils ne sont plus que 2.5, que se passe-t-il ?

Sylvie Judas : il y a 5 personnes à 100%, mais actuellement il y a des absences. Plus de détail sera donné au point des informations de la Municipalité.

Pierre-Yves Correvon : une étude a été demandée par la commission des finances car différents changements se profilent, notamment un départ à la retraite. Au vu des différentes absences, et s'agissant d'un problème récurrent, cela va faire l'objet d'une étude au niveau de la Municipalité. La commission des finances veillera à obtenir une réponse dans un esprit de consensus, puisque la situation s'avère être assez difficile.

Jean-François Jacot : quelle est l'incidence sur le coût de l'élève pour la construction du Marais 3 ?

Philippe Rezzonico : le coût par élève ne concerne pas le budget communal mais celui de l'ASSAGIE : coût transport par élève : Frs. 953.-, location par élève : Frs. 2'956.-. Le Marais 3 y a été inscrit pour ce qui concerne l'emprunt à la banque, les amortissements, la location, etc. L'ASSAGIE participe plus au Centre des jeunes, c'est pour cela que ce budget se retrouve dans nos chiffres. Le coût total pour la Commune se décrit comme suit : encaissement de Frs. 926'560.-, participation de l'ASSAGIE aux dépenses d'encadrement parascolaire : Frs. 100'300.-, la Commune de Gimel paie net : Frs. 287'507.- pour un total des coûts à Frs. 1'314'367.-.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions.

« En conclusion de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- *Vu le prévis N°07-2017 de la Municipalité ;*
- *Où le rapport de la Commission des finances ;*



Conseil communal de Gimel

- *Considèrent que cet objet a régulièrement porté à l'ordre du jour.*

Décide

1. *D'adopter le budget 2018 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 254'153.-*

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 3 octobre 2017. »

Le préavis 07-2017 est accepté à l'unanimité.

Philippe Rezzonico remercie de la confiance accordée à la Municipalité.

4. Informations de la Municipalité

Sylvie Judas :

- Closez à l'Orbannaz : l'enquête ne débutera finalement que dans le courant du mois de janvier 2018, avec une Assemblée générale ce même mois.
- Comme déjà annoncé, la Commune est dans une période où le personnel manque : Laurent Bolay est en arrêt à 100% jusqu'au 8 janvier 2018, Mathieu Pesenti à 50% jusqu'à mi-décembre 2017. Concernant ce dernier, des pourparlers sont en cours afin qu'une fois ses arrêts maladie terminés et les délais légaux échus, il quitte sa fonction à la Commune.
- Le déneigement a commencé et la Commune étant en personnel réduit, l'entreprise Le Coultre s'occupe de déneiger les routes communales. Les frais ne sont évidemment pas les mêmes. De ce fait, l'horaire de début est fixé à 5h et se finit à 20h, sauf cas extrêmes.
- Route de Bauloz : l'entreprise Camandona a mandaté un expert de l'entreprise Infralab SA. Ce dernier a produit un rapport très technique. La Syndique le lit. En conclusion aucun défaut particulier n'a été relevé. S'agissant d'un revêtement monocouche, il est normal, selon l'expert, que quelques défauts apparaissent.

5. Divers et propositions individuelles

Jean-Claude Magnin : demande ce qu'il en est de la bordure fissurée à la Route de Bauloz ?

Sylvie Judas : selon l'expert, aucune anomalie ne ressort des travaux effectués. Si les conseillers ont encore des remarques à faire à ce sujet, ils peuvent bien évidemment déposer une motion qui sera traitée par la Municipalité.

Pierre-Yves Correvon : quelle a été la participation de la Commune au choix du revêtement du Chemin du chantier des Ecoliers ? Car il est de très mauvaise qualité. Qui entretient ce chemin de desserte ?

Sylvie Judas : Il s'agit d'un choix du syndicat. La Commune a participé à la pose des pavés. À la prochaine séance du Syndicat, elle fera part des remarques évoquées. L'entretien sera à la charge de la Commune.

Jean-Luc Bignens : en cas de neige et d'urgence pendant la nuit, comment les véhicules d'intervention des ambulances ou des pompiers, passeront dans la Commune ?



Conseil communal de Gimel

Sylvie Judas : le canton s'arrête à 22h. En cas de forte neige ou autre, des exceptions pourront être faites. Les deux chauffeurs de Le Coultré qui s'occupent du déneigement sont à disposition de la Commune.

Jean-Marie Pasche : qui s'occupe de l'aménagement de banquettes sur la route de Bauloz ? Pour le déneigement, pendant les heures officielles (de 7h à 17h) est-ce le personnel communal qui s'en occupe ?

Sylvie Judas : d'après le bureau Sabert, tout est en ordre. Aucune remarque à faire au sujet des banquettes. Les travaux sont tout à fait corrects par rapport au prix demandé. Le personnel communal s'occupe de déneiger les places de parc, les trottoirs, etc. Le Coultré s'occupe des routes, même pendant les heures officielles.

Jean-Jacques Clerc : suite à la réfection la route de Bauloz, il y a uniquement des marquages au sol pour les cédez-le-passage, des panneaux de signalisations seraient les bienvenus.

Sylvie Judas : les panneaux sont commandés.

Christelle Debonneville : Le déneigement des chemins privés est-il toujours pris en charge par la commune ?

Sylvie Judas : il n'y a aucune modification, les contrats avec les sous-traitants ont été renouvelés.

Cyril Messieux : les rues Baudin et Billard sont à présent en sens interdit, mais ne serait-il pas possible d'autoriser la circulation dans les deux sens pour les cyclistes ?

Philippe Rezzonico : se renseigne si une signalisation particulière pour les cyclistes peut être posée.

Jean-Michel Renaud : il n'y a plus de lumière dans la rue des Gouilles.

Sylvie Judas : rappelle que ce genre de remarques se fait auprès au Greffe. Monsieur Bastien Berger étant présent, il a pris note et fait le nécessaire auprès de Romande Energie.

Jean-François Jacot : plan d'investissement 2016-2021 : l'aménagement de la place de la Vernette va jusqu'en 2017 puis il n'y a plus rien ?

Sylvie Judas : une révision du PGA est en cours, dont fait partie la place de la Vernette. Des documents ont été déposés au canton. La LAT n'est pas encore stable. Un rendez-vous avec Philippe Reymond au SDT est prévu mercredi 6 décembre.

Philippe Rezzonico : en complément d'information pour la question de M. Jacot : un budget d'environ Fr. 800'000.- a déjà été voté lors de la présentation du préavis. L'argent est déjà provisionné mais pas dépensé.

Pierre-Yves Correvon : des nouvelles de l'Hôtel de l'Union ?

Sylvie Judas : l'avocat-conseil de la Commune et elle-même se sont entretenus avec M. Mourak. Des chambres non-rénovées par la commune sont louées aux services sociaux, elles ne font pas parties du bail. Les autres chambres sont utilisées uniquement pas des gens de passage. Ayant une chambre en plus (21 au lieu des 20



Conseil communal de Gimel

autorisées), une visite de l'ECA avait été organisée. Ce surplus entraîne une nouvelle catégorie de protection incendie. Cette dernière impliquerait un grand nombre de frais. La Municipalité a donné un mandat, afin de voir la différence entre les moins 20 et plus 20 chambres et comment le dossier pourrait être traité. Il y a également le problème des cuisiniers qui ne restent pas longtemps. Le service vétérinaire est venu plusieurs fois. Des problèmes avaient été relevés. Il s'agissait en fait des périodes de transition entre un cuisinier et un autre. La Municipalité, en accord oral avec M. Mourak, a décidé de ne pas reconduire le bail, qui se termine à la fin de l'année 2019.

Jean-Marie Pasche : qui paye les mandats d'avocat-conseil ou de bureaux d'expertise ?

Sylvie Judas : ces interventions sont à la charge du budget communal.

Jean-Claude Magnin : rue de la Rosière, les seuils des deux nouveaux petits immeubles ne sont pas justes, selon le règlement, pourquoi ?

Sylvie Judas : le dossier a été mis à l'enquête et il n'y a pas eu de remarques ni d'opposition à ce sujet. Il a également été contrôlé par un bureau d'architecture.

Michel Monod : à l'époque l'Union se faisait appeler « la Toupine », car il n'y avait ni de beurre ni de fromage qui retournaient aux citoyens.

Sophie Debonneville : la demande de M. Cyril Messieux concernant la limite de construction d'un garage ne peut donc pas être abordée, le délai de recours étant dépassé ?

Sylvie Judas : lors de la mise à l'enquête d'un dossier, un délai d'opposition est accordé durant toute la mise à l'enquête. À son expiration, les remarques ou oppositions ne sont plus prises en compte, même en séances du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

Le Président et la Syndique lisent leur discours de fin d'année.

Pour rappel, les prochaines séances ont lieu : lundi 29 janvier, mardi 27 mars, mercredi 2 mai et jeudi 28 juin 2018.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle ainsi que pour la belle décoration de Noël.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h30.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Fernandes